

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1428

18 mai 2016

SOMMAIRE

3C Payment Luxembourg	68525	Kyotec Luxembourg S.à r.l.	68505
AB Toscana (Luxembourg) Holding S.à r.l.	68537	LC Holdings Holdco S.à r.l.	68511
Agemat S.A.	68538	Les Cades de Brombor S.A.	68511
AI Ark Mirror (Luxembourg) S.à r.l.	68538	LuFiCo S.A.	68507
Aida Wedo 16 S.à r.l.	68526	Lux Ware S.A.	68506
Akelys European Score S.à r.l.	68539	Market Access	68516
Aledas SPF S.A.	68539	Metelco S.A.	68512
Alfi S.A.	68534	Nees S.à r.l.	68512
Allmat Locations S.A.	68539	ProLogis European Finance XXI S.à r.l.	68513
Altergie International S.A.	68541	ProLogis European Holdings XXI S.à r.l.	68515
Alzheimer Europe Foundation	68540	RBS Market Access	68516
Amine S.à r.l.	68542	Sagittarius Investissements S.A.	68543
AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation	68542	Sargon S.A.	68519
AMT Capital Holdings II S.A.	68543	Savara & Partners S.A.	68519
AMT Capital Holdings S.A.	68544	Stenelos SA	68535
Auberge-Royale S.à r.l.	68540	SuddenVision Sub-2 S.à r.l.	68518
Beim Leschte Wollef	68498	SuDel Invest S.à r.l.	68518
BFS Securite S.A.	68500	Timmy S.A., SPF	68519
CNA Group S.A.	68542	Torgan Corp S.à r.l.	68522
Corber Enterprises S.à r.l.	68544	Torga Global Holdings S.à r.l.	68523
HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l.	68535	Vates	68524
Isaurie S.à r.l.	68505	VAT Management S.à r.l.	68525
JP Commercial 16 S.à r.l.	68505	Vintage 2016 Private Investments Non-U.S. SI- CAV-SIF S.C.Sp.	68524
Kampus Master S.à r.l.	68526	Wilisaank SA	68525
		Zabaleta Holding S.A.	68537

Beim Leschte Wollef, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7670 Reuland, 19, Um Beschelchen.

R.C.S. Luxembourg B 204.265.

STATUTS

L'an deux mille seize, le seize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Serge DENTZER, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 7 décembre 1964, demeurant à L-7670 Reuland, 19, Um Beschelchen,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant unique de

2.- B.C.B. - Bureau Conseil en Bâtiment, S.à r.l., ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 45, rue Basse., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.310

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BEIM LESCHTE WOLLEF, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, à consommer sur place ou à emporter.
- le commerce d'articles de pêche et d'accessoires, d'articles d'oisellerie, d'articles d'aquariophilie, et
- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Heffingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Serge DENTZER	60
2.- B.C.B. - Bureau Conseil en Bâtiment, S.à r.l.,	40
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

68500

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.050,- EUR.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-7670 Reuland, 19, Um Beschelchen.
- 2.- Monsieur Serge DENTZER, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 7 décembre 1964, demeurant à L-7670 Reuland, 19, Um Beschelchen, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Serge DENTZER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2016. Relation GAC/2016/1201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016073275/125.

(160037858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

BFS Securite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 204.261.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-trois février.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Fariz BOUCHAKER, dirigeant de sociétés, né le 5 mai 1971 à Lille (France), demeurant à F-13620 Carry-le-Rouet (France), 14 montée de la Grotte - Les Dauphins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («Les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La société prend comme dénomination «BFS Sécurité S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de/des (l')actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet:

- la planification, l'organisation, la réalisation, le management, le soutien, la direction, la fourniture de toutes démarches et prestations de services ou de conseils à autrui en matière de sécurité;

- l'exercice de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou de recherche et de développement se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous autres objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Pour ce qui est des actions au porteur, toutes les actions au porteur émises devront être immobilisées auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendaires.

Toute cession entre vif est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Art. 8. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

III. Conseil d'administration

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 13. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement éventuellement exigée par une disposition légale, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-Délégué nommé pour la gestion et la représentation dans les opérations courantes de la Société, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 15. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

V. Surveillance de la Société

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 18. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation - Dissolution

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Fariz BOUCHAKER, prénommé.

mille actions	1.000
TOTAL: MILLE actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées partiellement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à la somme de mille trois cent trente-et-un euros (1.331,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Fariz BOUCHAKER, précité.
3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

EGCA Consulting S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.813, représenté par Monsieur Nassim ZERARGUI.

4. Le siège social est établi au L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

5. Le mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fariz Bouchaker, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2016. Relation: EAC/2016/4673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073278/241.

(160037713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Isaurie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 165.984.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale réunie extraordinairement, tenue en date du 23 février 2016:

L'assemblée constate la démission des fonctions de gérant de Monsieur Jean-Claude CORNET, avec effet à la date de la présente assemblée.

L'assemblée décide de nommer en remplacement du gérant sortant, avec effet au jour de la présente assemblée, Madame Panagiota PATSALIDOU, née le 21 décembre 1984 à Lemosos, Chypre, demeurant 2A, St George Warf, LONDON SW8 2LE.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016073503/15.

(160037828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

JP Commercial 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 167.089.

Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1^{er} janvier 2016.

- L'adresse de Mme Diane Wolf (Geschäftsführer) va être transférée à l'adresse professionnelle 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

JP Commercial 16 S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016073509/18.

(160037423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Kyotec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 198.516.

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Thierry, Christian FOUCART, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon; et

2) La société anonyme "KYOTEC GROUP", établie et ayant son siège social L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 136412,

ici dûment représentée par son administrateur délégué Monsieur Thierry, Christian FOUCART, pré-qualifié.

Tous sont ici représentés par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "KYOTEC LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 198.516, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2385 du 4 septembre 2015;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen, et de modifier subséquemment l'article 4 alinéa 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 février 2016. 2LAC/2016/4147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073520/44.

(160037507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Lux Ware S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 157.303.

Am 12. Februar 2016 (Repertorium Nummer 52.733) wurde durch den unterzeichnenden Notar das Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft LuxWare S.A. mit Sitz in L-6790 Echternach, 46, route de Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg Nummer B 157303, aufgestellt.

Besagte Urkunde wurde registriert in Luxemburg A.C.1, am 12. Februar 2016, Referenz 1LAC/2016/4937 und beim Handelsregister Luxemburg am 26. Februar 2016 unter der Nummer L160035616 hinterlegt.

Es stellte sich dabei heraus, dass im Gesellschaftssitz ein materieller Fehler unterlaufen ist im Punkt eins der Tagesordnung und dementsprechend im ersten Beschluss in Bezug auf die Postleitzahl, welche nicht L-6790 Echternach, 46, route de Wasserbillig, sondern L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig ist wie folgt:

Falsche Version:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech nach L-6790 Echternach, 46, route de Wasserbillig.

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech nach L-6790 Echternach, 46, route de Wasserbillig, zu verlegen.

Berichtigte Version:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech nach L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech nach L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig, zu verlegen.

Die übrigen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. Februar 2016.

Paul Bettingen

Notar

Référence de publication: 2016073533/32.

(160037604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

LuFiCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.872.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty fourth day of February.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of “LuFiCo S.A.”, a société anonyme, with registered office at L-8009 Strassen, 19-21 route d’Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 35.872, incorporated pursuant to a notarial deed on 27th December 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230 of 3rd June 1991 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 September 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Mr Raf Bogaerts, employee, professionally residing in Strassen, in the chair, who appointed as secretary Mrs Flora Gibert, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raf Bogaerts prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Creation of two different categories of Ordinary Shares named Ordinary A Shares and Ordinary B Shares. Conversion of the currently Ordinary issued Shares into Ordinary A Shares and Ordinary B Shares.

2. Creation of two different categories of Mandatory Redeemable Preferred Shares (“MRPS”) named MRPS A and MRPS B. Conversion of the currently issued MRPS into MRPS A and MRPS B.

3. Determination of the shares entitlement to benefits.

4. Subsequent amendment of article 5 and 17 of the articles of incorporation.

5. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *in varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution:

The general meeting resolves to create two categories of Ordinary Shares representing the capital named Ordinary A Shares and Ordinary B Shares.

The meeting decides that the currently issued 320,000 Ordinary shares will now be divided and converted into 107,840 Ordinary A Shares and 212,160 Ordinary B Shares (the Ordinary Shares)

The meeting decides that the existing legal reserve related to the Ordinary Shares (“Reserves”) and Profit brought forward positions are divided in Reserves and Profit brought forward positions allocated to (i) Ordinary A Shares Reserves and Profit brought forward positions and (ii) Ordinary B Shares Reserves and Profit brought forward positions, according to the proportion of Ordinary A Shares and Ordinary B Shares (named Ordinary A shareholders Reserves resp. Ordinary A shareholders Profit brought forward / named Ordinary B shareholders Reserves resp. Ordinary B shareholders Profit brought forward in the Company’s accounts).

Current year Profit of the financial year 1 March 2015 - 28 February 2016 (as well as all future Profits or losses) will be divided and allocated upon decision of the annual general meeting in A shareholders Profit for the financial year and B shareholders Profit for the financial year Current year result, according to the proportion of Ordinary A Shares and Ordinary B Shares.

Ordinary A Shares will entitle their owner to a right to the dividends out of Ordinary A shareholders Reserves resp. Ordinary A shareholders Profit brought forward resp. A shareholders Profit for the financial year accounts. It is up to the A shareholders whether any such dividend is paid or whether the result is brought forward to their account.

Ordinary B Shares will entitle their owner to a right to the dividends out of Ordinary B shareholders Reserves resp. Ordinary B shareholders Profit brought forward resp. B shareholders Profit for the financial year accounts. It is up to the B shareholders whether any such dividend is paid or whether the result is brought forward to their account.

Second resolution:

The general meeting resolves to create two categories of Mandatory Redeemable Preferred Shares (“MRPS”) representing the Company’s capital. named MRPS A and MRPS B.

The meeting decides that the currently issued one hundred eight million (108,000,000) MRPS, will now be divided and converted into 39,766,000 MRPS A and 68,234,000 MRPS B.

The meeting decided that the legal reserve related to MRPS is divided into MRPS A legal reserve and MRPS B legal reserve and is allocated according to the proportion of MRPS A and MRPS B.

The meeting decides that the MRPS A will entitle their owner to a right to the distributable dividends, which will be paid upon annual meeting decision.

The meeting decides that the MRPS B will entitle their owner to a right to the distributable dividends, which will be paid upon annual meeting decision.

Third resolution:

Further to the previous resolutions, the meeting decides to amend the article 5 and 17 of the Articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5.** The share capital of the Company is set at two billion seven hundred eight million euro (EUR 2,708,000,000) represented by one hundred and seven thousand eight hundred and forty (107,840) ordinary A shares and two hundred and twelve thousand one hundred and sixty (212,160) ordinary B shares (together the “ordinary shares”) and thirty nine million seven hundred and sixty six thousand (39,766,000) mandatory redeemable preferred shares A (the “MRPS A”), and sixty eight million two hundred and thirty four thousand (68,234,000) mandatory redeemable preferred shares B (the “MRPS B”) (together the “MRPS”), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (together the “Shares”).

The company may issue fully paid-up MRPS in accordance with article 49-8 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The MRPS A are attached to the ordinary A shares. The MRPS B are attached to the ordinary B shares The MRPS may only be transferred together and proportionally with the ordinary shares they are attached to.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.”

“ **Art. 17.** From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

Ordinary A Shares and Ordinary B Shares entitle their owners to the same share in the profits.

Profit of the financial year will be allocated to the specific accounts for the Ordinary A Shares resp. Ordinary B shares, according to the proportion of Ordinary A Shares and Ordinary B Shares.

Ordinary A Shares will entitle their owner to a right to the distributable dividends, which are allocated to A shares and is subject to the respective decision of the A shareholders.

Ordinary B Shares will entitle their owner to a right to the distributable dividends, which are allocated to B shares and is subject to the respective decision of the B shareholders.

The MRPS are entitled to a preferential and cumulative annual dividend of 0.1 % of the nominal value of the MRPS.

After payment of such preferred dividend the sole shareholder or the general meeting of shareholders decides that, the remaining profit is allocated according to the proportion of Ordinary A Shares and Ordinary B Shares to the respective separate accounts of the two A and B shareholders, provided that the MRPS shall have no further rights to any additional dividends, notwithstanding the power of the board of directors to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Such interim dividends will also be submitted to the terms and conditions here above defined regarding profit of the financial year.” There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, The present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LuFiCo S.A.», ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.872, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 3 juin 1991 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, employé, résidant professionnellement à Strassen, qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raf Bogaerts prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'Actions Ordinaires, dénommées Actions Ordinaires A et Actions Ordinaires B. Conversion des actions Ordinaires existantes et en Action Ordinaires A et Actions Ordinaires.

2. Création de catégories différentes d'Actions préférentielles Rachetables (les «MRPS») dénommés MRPS A et MRPS B. Conversion des MRPS actuellement en circulation en MRPS A et MRPS B.

3. Détermination des droits aux bénéfices des actions.

4. Modification subséquente des articles 5 et 17 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'Actions Ordinaires, dénommées Actions Ordinaires A et Actions Ordinaires B. L'assemblée décide de diviser et de convertir les 320.000 Actions Ordinaires existantes en 107.840 Action Ordinaires A et 212.160 Actions Ordinaires B (les Actions Ordinaires).

L'assemblée décide que la réserve légale existante relative aux Actions Ordinaires (les «Réserves») ainsi que les résultats reportés seront désormais répartis en (i) Réserves et résultats reportés alloués aux actions Ordinaires A et (ii) Réserves et résultats reportés alloués aux actions Ordinaires B, selon la proportion d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B (dénommés Réserves d'actionnaires ordinaires A respectivement bénéfices reportés d'actionnaires ordinaires A / Réserves d'actionnaires ordinaires B respectivement bénéfices reportés d'actionnaires ordinaires B dans les comptes de la Société).

Le bénéficiaire actuel de l'exercice allant du 1^{er} Mars 2015 au 28 Février 2016 (ainsi que tous les profits ou les pertes futurs) sera réparti et attribué sur décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en Bénéfices d'Actionnaires A et Bénéfices d'Actionnaires B selon la proportion des Actions Ordinaires A et des Actions Ordinaires B.

Chaque Action Ordinaire A donnera droit à son propriétaire à un droit aux dividendes et aux Réserves et résultats reportés d'actionnaire A pour l'exercice en cours. Il appartiendra aux actionnaires A de décider si ce dividende sera versé ou reporté sur son compte.

Chaque Action Ordinaire B donnera droit à son propriétaire à un droit aux dividendes et aux Réserves et résultats reportés d'actionnaire B pour l'exercice en cours. Il appartiendra aux actionnaires B de décider si ce dividende sera versé ou reporté sur son compte.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions privilégiées rachetables ("MRPS") représentatives du capital de la Société. Et dénommées MRPS A et MRPS B.

L'assemblée décide que les cent huit millions (108.000.000) de MRPS actuellement en circulation sont désormais divisés et convertis en 39.766.000 MRPS A et 68.234.000 MRPS B.

L'assemblée décide que la réserve légale liée aux MRPS est divisée en réserve légale de MRPS A et réserve légale de MRPS B, et est attribuée en fonction de la proportion de MRPS A et de MRPS B.

L'assemblée décide que le MRPS A donnera droit à son propriétaire à un droit aux dividendes distribuables, qui sera versé sur décision de l'assemblée annuelle.

L'assemblée décide que le MRPS B donnera droit à son propriétaire à un droit aux dividendes distribuables, qui sera versé sur décision de l'assemblée annuelle.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 5 et 17 des Statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux milliards sept cent huit millions d'euros (EUR 2.708.000.000,-) représenté par cent sept mille huit cent quarante (107.840) actions ordinaires A et deux cent douze mille cent soixante (212.160) actions B ordinaires (collectivement, les «actions ordinaires») et trente-neuf millions sept cent soixante-six mille (39.766.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables A (les «MRPS A») et soixante-huit millions deux cent trente-quatre mille (68.234.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables B (les «MRPS B») (ensemble le «MRPS»), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement, les «actions»).

La société peut émettre des MRPS entièrement libérées conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le MRPS A sont attachés aux actions ordinaires A. Les MRPS B sont attachés aux actions ordinaires B. Les MRPS ne peuvent être transférées qu'avec et proportionnellement aux actions auxquels ils sont attachés.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts. La société peut, dans la mesure et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

" **Art. 17.** Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société, comme indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme il est prévu dans l'article 5 des présentes.

Les Actions Ordinaires A et des Actions Ordinaires B donnent droit à leurs propriétaires à la même part dans les bénéfices.

Le bénéfice de l'exercice sera affecté à des comptes spécifiques pour les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B, selon la proportion d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B.

Chaque Action Ordinaire A donnera droit à son propriétaire à un droit aux dividendes distribuables affectés à ces actions et dont la distribution sera soumise à la décision respective des actionnaires A.

Chaque Action Ordinaire B donnera droit à son propriétaire à un droit aux dividendes distribuables affectés à ces actions et dont la distribution sera soumise à la décision respective des actionnaires B.

Les MRPS ont droit à un dividende annuel préférentiel et cumulatif de 0,1% de la valeur nominale des MRPS.

Après paiement de ce dividende préférentiel, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décide que, le bénéfice restant est attribué en fonction de la proportion d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B, aux comptes respectifs des Actionnaires A et des Actionnaires B, à condition que les MRPS n'aient plus aucun droit à recevoir des dividendes supplémentaires, nonobstant la possibilité pour le conseil d'administration de distribuer des dividendes intermédiaires dans les limites autorisées par la loi.

Ces acomptes seront également soumis aux termes et conditions ci-dessus définies en ce qui concerne le bénéfice de l'exercice ".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 25 février 2016. 1LAC / 2016 / 6109. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073535/224.

(160037445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

LC Holdings Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.221.

—
EXTRAIT

(1) Le nom de l'associé de la Société a changé de Rutherfordium Investment S.à r.l. à LC Holdings Pledgeco S.à r.l. le 2 décembre 2015, suite à la décision de LC Holdings Topco S.à r.l. - associé unique de LC Holdings Pledgeco S.à r.l., et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.216 - prise pendant l'assemblée générale extraordinaire du même date.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. LC Holdings Pledgeco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016073539/19.

(160037310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Les Cades de Brombor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.971.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 2 février 2016

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016073542/24.

(160037886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Metelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.451.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016073586/16.

(160037334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Nees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 185.020.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-QUATRE FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Nees Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Commune de Mamer, R.C.S. Luxembourg B 184981,

ici représentée par Monsieur Benoit TASSIGNY, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 23 février 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant pour le compte de la partie comparante, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé de la société à responsabilité limitée «NEES S.à r.l.», ayant son siège social situé au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 185020, constituée par acte du notaire Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Redang-sur-Attert, en date du 28 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 en date du 10 mai 2014 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Commune de Mamer.

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la société.

3. Constatation de la nouvelle adresse de l'associé unique de la société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Commune de Mamer, et décide la modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

« **Art. 5. 1st sentence.** The registered office is established in the Municipality of Mamer.»

Version française

« **Art. 5. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.»

Deuxième résolution

L'associé unique déclare que son adresse a également été modifiée pour être transférée au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Commune de Mamer.

Mandat est donné au porteur de toute expédition du présent acte pour procéder aux modifications nécessaires et utiles relatives à ce changement de siège.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016073602/59.

(160037559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

ProLogis European Finance XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.320.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Prologis European Holdings XXI S.à r.l., a company having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 138319);

here represented by Mr Marc BECKER, employee, residing professionally in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 24, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Prologis European Holdings XXI S.à r.l., the sole actual shareholder of ProLogis European Finance XXI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated under the name of ProLogis Spain XXX S.à r.l. by a notarial deed of Me Gérard LECUIT, residing then in Luxembourg, on April 18, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1335 of 30 May 2008, the articles of which having been amended by notarial deed of the same notary LECUIT on February 9, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 876 on 28 April 2010 (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Prologis European Holdings XXI S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 138319);

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration datée du 24 février 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Prologis European Holdings XXI S.à r.l. précitée, est la seule et unique associée de la société ProLogis European Finance XXI S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination de «ProLogis Spain XXX S.à r.l.» suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1335 du 30 mai 2008, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié du même notaire LECUIT le 9 février 2010, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 876 du 28 avril 2010 (la «Société»);

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment suivant les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires présentent un bénéfice y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance,
4. le paiement est réalisé dans le respect des droits des créanciers de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016073620/89.

(160037978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

ProLogis European Holdings XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.319.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Prologis European Holdings X S.à r.l., a company having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 132591);

here represented by Mr Marc BECKER, employee, residing professionally in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 24, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Prologis European Holdings X S.à r.l., the sole actual shareholder of ProLogis European Holdings XXI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated under the name of ProLogis Spain XXIX S.à r.l. by a notarial deed of Me Gérard LECUIT, residing then in Luxembourg, on April 18, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1332 of 30 May 2008, the articles of which having been amended by notarial deed of the same notary LECUIT on February 9, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 876 on 28 April 2010 (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Prologis European Holdings X S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 132591);

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration datée du 24 février 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Prologis European Holdings X S.à r.l. précitée, est la seule et unique associée de la société ProLogis European Holdings XXI S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination de «ProLogis Spain XXIX S.à r.l.» suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1332 du 30 mai 2008, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié du même notaire LECUIT le 9 février 2010, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 876 du 28 avril 2010 (la «Société»);

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment suivant les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires présentent un bénéfice y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance,
4. le paiement est réalisé dans le respect des droits des créanciers de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016073621/89.

(160037980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. RBS Market Access).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.567.

In the year two thousand sixteen, on the nineteenth day of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of RBS MARKET ACCESS (the “Company”), a public limited company (“société anonyme”) having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard De La Foire, qualifying as an investment company with variable share capital (“société d’investissement à capital variable”) governed by part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 31 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 880 on 10 November 2000.

The articles of incorporation (the “Articles”) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Luxembourg, dated 17 May 2013, published in the Mémorial number 1753 on 22 July 2013.

The meeting (the “Meeting”) was opened at 2.30 p.m. (CET) with Mrs. Géraldine Magni, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette in the chair, who appointed as secretary to the Meeting Mrs. Caroline Protin, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The Meeting elected Mrs. Xiaoshu Tang, LL.M. with professional address in the city of Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Report on declared conflicts of interest as per article 57 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies

2. Change of name of the Fund into “Market Access” and subsequent amendment of Article 1 of the Articles, as follows:

“Among the shareholders and all those who shall become holders of the shares in the future, there exists a company in the form of a public limited company (“société anonyme”) qualifying as an investment company with variable capital (“société d’investissement à capital variable”) under the name of “Market Access” (hereafter the “Fund”).”

3. Miscellaneous

(ii) since the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 15 January 2016 with the same agenda as above could not validly deliberate on items 2 and 3 of such agenda, as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Law of 1915, being 50% of the subscribed share capital of the Company, has not been met, the meeting has been postponed and a convening notice to a second meeting has been sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 18 January 2016, and published in the Mémorial and Luxemburger Wort on 18 January 2016 and 3 February 2016, and in the Tageblatt on 19 January 2016 and 3 February 2016;

(iii) in accordance with Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, no quorum is required for the present meeting of shareholders to decide on matters mentioned under items 2 and 3 of the above agenda, and the resolutions on such items will be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the shares of the Company present or represented and voting at the present meeting;

(iv) the name of the shareholders present or represented at the present meeting, the name of the proxyholders of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the member of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time herewith. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialled “ne varietur” by the appearing persons;

according to the attendance list, out of the 11,249,759 shares issued, 1 share of the Company is hereby present or represented;

(v) that, the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on items 2 and 3 of the above agenda.

(vi) Acknowledgement: The bureau of the Meeting informs the general meeting of shareholders which acknowledges, in accordance with Article 57 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the potential conflict of interest declared by Mr. Dolan and Mr. Wood at the board of directors’ meeting held on 14 December 2015 and reconvened on 15 and 16 December 2015 in respect of the decision to replace the investment manager and global distributor of the Company. The directors were to choose between two bidders. Mr. Dolan declared that he had a conflict of interest as one of the bidders had expressed its intention to hire him should the bidder be selected. Mr Wood also declared a conflict of interest considering that he introduced the second bidder into the selection process and that he acts as director and chairman of the board for one UCITS fund managed by this second bidder. As a result of such potential conflicts of interest, Mr. Dolan and Mr. Wood abstained from deliberating and voting on the decision to select a new investment manager and global distributor for the Company.

Then, the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, took the following resolution with one vote in favour, 0 votes against, 0 abstentions:

Sole Resolution

Upon proposition of the board of directors of the Company, the general meeting of shareholders of the Company decides to change the name of the Company into “Market Access” and to subsequently amend Article 1 of the Articles, as follows:

“Among the shareholders and all those who shall become holders of the shares in the future, there exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Market Access" (hereafter the "Fund").”

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the Meeting at 3.00 p.m.. CET.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: G. MAGNI, C. PROTIN, X. TANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6317. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073654/85.

(160037398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SuddenVision Sub-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.015.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 202.611.

—
EXTRAIT

En date du 26 février 2016, l'associé unique:

- prend connaissance de la démission de M. Joshua Pang de ses fonctions de gérant de SuddenVision Sub-2 S.à r.l. (la «Société») avec effet immédiat;

- décide de nommer M. Raymond Svider, né à Paris, France, le 27 août 1962 et résidant professionnellement au 650 Madison Avenue, New York 10022, États-Unis, comme nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour extrait conforme

SuddenVision Sub-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2016073682/19.

(160037728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SuDel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 98.995.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 février 2016.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2016073684/13.

(160037289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Sargon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 139.886.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 février 2016 que:

Madame Claire PEPE, employée privée, née le 30 décembre 1987 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et Monsieur Alessandro PARAFIORITI, employé privé, né le 12 octobre 1976 à Varese (Italie), demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Valérie RAVIZZA et de Monsieur David RAVIZZA, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Les mandats de Monsieur Roberto DE LUCA, en qualité d'administrateur, ainsi que celui de la société SER.COM S.à r.l. (B117942), en qualité de commissaire aux comptes ont été reconduits.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 5 février 2016 que:

Madame Claire PEPE, actuel administrateur, a été nommé Présidente du Conseil d' Administration en remplacement de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016073689/24.

(160037382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Savara & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 73.339.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016073691/12.

(160037333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Timmy S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 189.196.

In the year two thousand and sixteen,
on the seventeenth day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "TIMMY S.A., SPF", a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial-SPF) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated under the legal form of a société anonyme" following a notarial deed of 29 July 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, on 1 October 2014, under number 2664 and page 127853 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-189 196. The articles of association have never been amended since.

The Meeting is declared open with Mr Francis N. HOOGEWERF, company director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary of the Meeting Mrs Angela HOOGEWERF, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Anastasia MOLODTSOVA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Presentation and approval of the Financial Statements of the Company for the period from 1st January 2015 to 31 December 2015.

2. Decision to dissolve the company and to put it into liquidation.

3. Appointment of a liquidator and Determination of his powers.

4. Decision to give discharge (quitus) to the directors and statutory auditor for the execution of their mandates and duties.

5. Appointment of the auditor to the liquidation (Commissaire-Vérificateur)

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting, and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate issued share capital of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR) being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the financial statements of the Company for the period from 1 January 2015 to 31 December 2015 (the ("Financial Year").

Second resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint:

Mr Joël FOREST, company director, born in Varennes-sur-Seine (France), on 05 April 1960, with professional address at 14, Rue Beck, L-1222 Luxembourg,

as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Act).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Act, without the prior authorisation of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting finally resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder, in accordance with article 148 of the Act.

Fifth resolution

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates during and in connection with, the Financial Year.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint:

Mr Michael CHAMIER, Chartered Accountant, born in Kuala Lumpur (Malaysia) on 04 February 1941, residing at 1, Rue de Limpach, L-4980 Reckange-sur-Mess, Grand Duchy of Luxembourg,
as auditor (commissaire-vérificateur) to the liquidation of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,
le dix-sept février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «TIMMY S.A., SPF», une société de gestion de patrimoine familial, SPF, régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée sous forme d'une société anonyme selon un acte notarié daté le 29 juillet 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} octobre 2014, sous le numéro 2664 et page 127853 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-189196. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Francis N. HOOGEWERF, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné Madame Angela HOOGEWERF, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée a élu Madame Anastasia MOLODTSOVA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux fonctions de scrutatrice.

L'Assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

2. Décision de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Décision de donner décharge (quitus) aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats et activités.

5. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette Assemblée, et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social souscrit d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) est présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'Assemblée, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver des comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 (l'Exercice Social).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Joël FOREST, directeur de société, né à Varennes-sur-Seine (France), le 05 avril 1960, avec adresse professionnelle au 14, Rue Beck, L-1222 Luxembourg,
aux fonctions de liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide finalement de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'associé unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de, et en rapport avec, l'Exercice Social.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Michael CHAMIER, Expert-Comptable, né à Kuala Lumpur (Malaisie) le 04 février 1941, demeurant au 1, Rue de Limpach, L-4980 Reckange-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg,
aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. N. HOOGEWERF, A. HOOGEWERF, A. MOLODTSOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2016. Relation: EAC/2016/4249. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016073745/166.

(160037326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Torgan Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 169.709.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Guillaume Albert VOIGNIER, gestionnaire de comptes, né à Nancy (France) le 22 juin 1975, demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «TORGAN CORP S.à r.l.», ayant son siège social à L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169 709, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1849 du 25 juillet 2012. Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville, à L-3544 Dudelage, 21, rue Jean Wolter, et de modifier par conséquent l'article quatre (Art. 4.), alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Dudelage.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse professionnelle de l'associé et gérant Guillaume VOIGNIER est désormais L-3544 Dudelage, 21, rue Jean Wolter.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ sept cent cinquante euros (750.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. VOIGNIER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 31 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016073746/42.

(160037492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.218.173,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 26 février 2016

En date du 26 février 2016, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael GOOSSE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec au 12 février 2016;

- de nommer Monsieur Iain MACLEOD, né le 8 août 1955 à Glasgow, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 12 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Stephan MORGAN, gérant de classe A
- Monsieur Christian FEHLING, gérant de classe A
- Monsieur Patrick MATHIEU, gérant de classe A
- Monsieur Max PADBERG, gérant de classe A
- Monsieur Harald JOOS, gérant de classe A
- Monsieur Marc ELVINGER, gérant de classe B
- Monsieur Christophe GAMMAL, gérant de classe B
- Monsieur Iain MACLEOD, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Ultima Global Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016073750/28.

(160037786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 24. Februar 2016 in Munsbach stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Christoph Kraiker (Verwaltungsratsmitglied), 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Vates für das am 31. Oktober 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass der Abschlussprüfer KPMG S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B103.065), welcher in der Generalversammlung vom 16. März 2012 bestellt wurde, umfirmiert wurde in KPMG Luxembourg, Société coopérative (R.C.S. Luxembourg B149.133) mit Sitz in 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 25. Februar 2016.

Vates

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2016073751/19.

(160037383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Vintage 2016 Private Investments Non-U.S. SICAV-SIF S.C.Sp., Société en commandite spéciale sous la forme d'une Société d'Investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 204.256.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 26 février 2016 que la société en commandite spéciale Vintage 2016 Private Investments Non-U.S. SICAV-SIF S.C.Sp. (la «Société») a été formée le 26 février 2016.

La durée de la Société est de douze années suivant son Closing final, sous réserve que sa durée peut être étendue jusqu'à deux années additionnelles sur décision de l'associé commandité gérant.

L'associé commandité gérant de la Société est Vintage 2016 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et ayant son siège social au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a son siège social au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

« **3. 1. Objet.** La Société a pour objet exclusif le placement de ses fonds dans des Fonds Sous-jacents et tous autres investissements permis au titre du présent Contrat dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Associés des résultats de la gestion de la Société. La Société peut utiliser toutes techniques et tous instruments permis par ce Contrat et le Mémorandum afin de gérer de façon efficiente son portefeuille et de se prémunir contre les risques de crédit, d'intérêt et autres risques, dans la mesure permise et sous réserve des critères, restrictions et limites prévus par le présent Contrat et le Mémorandum. Conformément aux stipulations du présent Contrat et aux dispositions de la Loi, la Société peut mener toutes activités nécessaires, désirables ou accessoires à la réalisation du présent objet dans la mesure la plus large permise par la Loi.»

La Société est gérée de la manière suivante:

« **7.1. Associé Commandité et GFIA.**

(a) Gestion sous la Direction de l'Associé Commandité. Les activités de la Société seront gérées sous la direction de l'Associé Commandité. Sous réserve des stipulations de la Section 7.1(b), l'Associé Commandité aura la pleine, entière et exclusive discrétion pour gérer et contrôler les activités de la Société et pour prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires ou appropriées à la réalisation de l'objet de la Société tel que stipulé dans les présentes, incluant, sans limitation, l'exercice

de tous les pouvoirs de la Société tels que stipulés à la Section 3.2 du présent Contrat. L'Associé Commandité aura tous les droits et pouvoirs d'un associé commandité d'une société en commandite autorisée au titre de la Loi et autrement prévus par la loi. L'Associé Commandité mettra fin au mandat de tout délégué qu'il aura nommé pour la Société si le GFIA estime qu'une telle mesure est dans le meilleur intérêt des Associés Commanditaires.»

Le pouvoir de signature des gérants de l'Associé Gérant est le suivant:

« **Art. 7. §11.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016073752/44.

(160037836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.160.

- Il est pris bonne note du changement d'adresse de Domino Invest AG, actionnaire de la société de la société VAT Management S.à r.l. qui est la suivante:

Städtle 28

FL-9490 Vaduz

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073758/13.

(160037801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Wilisaank SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 février 2016 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean-Charles THOUAND, Koen LOZIE et JALYNE S.A., Administrateurs ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.09.2016.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016073776/16.

(160037664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

3C Payment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 202.905.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société signées en date du 29 février 2016 que:

(i) M. Thomas FROMMHERZ a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 29 février 2016;

(ii) La démission de M. FROMMHERZ a été ratifiée;

(iii) M. Michele Ferraris, né le 23 avril 1964 à Alessandria, Italie, demeurant 40, rue d'Arlon, B-6700 Sesselich Arlon, Belgique, est nommé Administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016073783/15.

(160037821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Aida Wedo 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 198.465.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 25 février 2016, que la société Crystal Sunset SA, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de EUR 31.000,- inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154928 et ayant son siège social au 7 rue des trois cantons L-8399 Windhof, a cédé 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Zaka, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de EUR 5.781.000,-inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162189 et ayant son siège social au 7 rue des trois cantons L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aida Wedo 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2016073804/16.

(160038055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Kampus Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.002.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AEREF IV Master S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, Albert Borschette, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 198.836, here represented by Mr Petr KLIMO, residing professionally in Luxembourg-City, in his capacity as manager of AEREF IV Master S.à r.l.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Kampus Master S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling (GBP 9,416) represented by nine thousand four hundred sixteen (9,416) ordinary shares each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares).

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

Thereupon, AEREF IV Master S.à r.l., represented as stated above, declares to (i) subscribe for all 9,416 (nine thousand four hundred sixteen) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of GBP 9,416.25 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling and twenty-five pence), by way of a contribution in kind consisting of 9,416 (nine thousand four hundred sixteen) ordinary shares it holds in Kampus Holdings S.à r.l., having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and representing the entire share capital of Kampus Holdings S.à r.l. (the Contribution), and (ii) fully pay the subscription price of those ordinary shares, by hereby making the Contribution to the Company.

The Contribution in an amount of GBP 9,416.25 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling and twenty-five pence) is allocated as follows:

- an amount of GBP 9,416 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling) to the share capital of the Company; and

- an amount of GBP 0.25 (twenty-five pence) shall be allocated to the share premium account of the Company The Contribution is thus at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by AEREF IV Master S.à r.l. and Kampus Holdings S.à r.l. (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to GBP 9,416.25 (nine thousand four hundred sixteen Pounds Sterling and twenty-five pence) and the Contribution is freely transferrable to the Company.

A copy of the Certificate, after being signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Petr KLIMO, born on 22 September 1976 in Karvina, Czech Republic, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy;

(ii) Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, United Kingdom, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; and

(iii) Michael Thomas, born on 9 March 1967 in Pennsylvania (United States of America), professionally residing at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AEREF IV Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1246 Luxembourg, 2, Albert Borschette, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.836,

ici représenté par M. Petr KLIMO, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville, en sa capacité de gérant de AEREF IV Master S.à r.l.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Kampus Master S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription,

achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 9.416 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling), représenté par 9.416 (neuf mille quatre cent seize) parts sociales ordinaires chacune ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les limites et aux conditions fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices. Il peut décider d'affecter de tels bénéfices au paiement d'un dividende, affecter de tels bénéfices à un compte de réserve ou reporter de tels bénéfices.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, AEREF IV Master S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus déclare (i) souscrire à l'intégralité des neuf mille quatre cent seize (9.416) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et ayant un prix total de souscription de 9.416,25 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling et vingt-cinq pence), par voie d'un apport en nature consistant en neuf mille quatre cent seize (9.416) parts sociales ordinaires qu'elle détient dans Kampus Holdings S.à r.l., ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Kampus Holdings S.à r.l. (l'Apport), et (ii) payer intégralement le prix de souscription de ces parts sociales ordinaires, en réalisant par les présentes l'Apport à la Société.

L'Apport d'un montant de 9.416,25 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling et vingt-cinq pence) est affecté comme suit:

- un montant de 9.416 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling) est affecté au capital social de la Société; et

- un montant de 0,25 GBP (vingt-cinq pence) est alloué au compte prime démission de la Société.

L'Apport est ainsi à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par AEREF IV Master S.à r.l. et Kampus Holdings S.à r.l. (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à 9.416,25 GBP (neuf mille quatre cent seize livres sterling et vingt-cinq pence) et que l'Apport est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Petr KLIMO, né le 22 septembre 1976 à Karvina, République Tchèque, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; et

(ii) Peter DICKINSON, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; et

(iii) Michael THOMAS, né le 9 mars 1967 en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.KLIMO, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 11 février 2016. Relation: DAC/2016/2115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068146/443.

(160031091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Alfi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.305.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie en date du 25 février 2016:

- Que l'assemblée a révoqué avec effet immédiat l'administrateur unique de la Société, à savoir la société PICKWICK ESTATE MANAGEMENT LIMITED;

- Que l'assemblée a décidé de nommer la personne suivante comme nouvel administrateur unique:

Monsieur Bob MORIS, Avocat, demeurant à L-8077 Bertrange, 117A, rue de Luxembourg;

- Que le mandat de nouvel administrateur unique prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille vingt.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Me Yusuf MEYNIOLU

Référence de publication: 2016072033/18.

(160035965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Stenelos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 156.622.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12.05.2015

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire venant à échéance en 2015, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la société avec effet immédiat du 11,A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STENELOS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2016072491/25.

(160035809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 203.029.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of January, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

are taken resolutions of the sole shareholder of HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 200281 (the Company).

THERE APPEARS:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 200281 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Aisling Murphy, lawyer, with a professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one EUR) each and waives, to the extent necessary, any convening notice;

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

- (1) Amendment of article 8 of the articles of association of the Company;
- (2) Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles as follows:

(a) Amendment and restatement of article 8.2(vi) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present or validly represented at the Board meeting.”

(b) Amendment and restatement of article 8.2(viii) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy by another manager, regardless of the class of the relevant managers. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to any formalities in connection with the present resolutions (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de janvier, devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

sont passées les résolutions de l’associé unique de HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistré au registre de commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 203029 (la Société).

A COMPARU:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200281 (l’Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d’avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d’une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Aisling Murphy, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d’enregistrement auprès des autorités compétentes.

L’Associé Unique, tel que représentés ci-dessus, requièrent le notaire d’enregistrer que:

I. l’Associé Unique représentent l’intégralité du capital social de Société, qui est de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et renoncent, pour autant que nécessaire, aux formalités de convocation;

II. l’Associé Unique exerce les pouvoirs de l’assemblée générale des associés de la Société conformément à l’article 200-2 de la loi du Luxembourg datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. l’Associé Unique a été convoqué pour prendre des décisions sur les points suivants:

- (1) Modification de l’article 8 des Statuts de la société;
- (2) Divers.

IV. l’Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l’article 8 des Statuts:

Modifier et refonte de l'article 8.2(vi) des Statuts comme suit:

«(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente physiquement ou valablement représentée à la réunion du Conseil.»

Modifier et refonte de l'article 8.2(viii) des Statuts comme suit:

«(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement à une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration par un autre gérant, indépendamment de la classe du gérant. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Si des appels téléphoniques ou des vidéo conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société et Allen & Overy, société en commandite simple, enregistrée à la liste B du barreau de Luxembourg, et tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à toute formalité relatives aux présentes résolutions (y compris pour éviter tout doute tout dépôt et toute publication avec les autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016073452/114.

(160037970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Zabaleta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 30.433.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016073192/16.

(160036496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AB Toscana (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 204.128.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts de la Société réalisé en date du 11 février 2016 que l'associé BCIP Associates IV-B, L.P., transfère les parts suivantes à la société BCIP Trust Associates IV, L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistré au Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro WK-22805;

- 10,933 Parts Sociales de Catégorie A;

- 10,933 Parts Sociales de Catégorie B;
- 10,933 Parts Sociales de Catégorie C;
- 10,933 Parts Sociales de Catégorie D;
- 10,933 Parts Sociales de Catégorie E;
- 10,934 Parts Sociales de Catégorie F;
- 10,934 Parts Sociales de Catégorie G;
- 10,934 Parts Sociales de Catégorie H;
- 10,934 Parts Sociales de Catégorie I; et
- 10,934 Parts Sociales de Catégorie J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073826/24.

(160038561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

AI Ark Mirror (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 204.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073834/10.

(160038311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Agemat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, Scheidberg.

R.C.S. Luxembourg B 65.566.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 février 2016 que:

- la démission des administrateurs en fonction, à savoir Madame Annette WAMPACH, Madame Malou SCHMIT et Monsieur Jean-Claude SCHMIT est acceptée.

- la démission de Madame Annette WAMPACH de son mandat d'administrateur-délégué est acceptée.

- sont nommés administrateurs de la société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

* Monsieur Patrick STEFFES, né à Luxembourg, le 23 octobre 1952, demeurant 531, route de Thionville à L-5887 Alzingen

* Monsieur Philippe STEFFES, né à Luxembourg, le 13 juin 1986, demeurant 86, Cité du Soleil à L-3229 Bettembourg

* et Monsieur Jacques STEFFES, né à Luxembourg, le 29 juillet 1989, demeurant 531, route de Thionville à L-5887 Alzingen

- la démission du commissaire en fonction, à savoir la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., est acceptée.

- la société de droit luxembourgeois LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797) est nommée à la fonction de commissaire de la société. Son mandat prendra effet avec la vérification des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2016 que:

- Monsieur Patrick STEFFES, né à Luxembourg, le 23 octobre 1952, demeurant 531, route de Thionville à L-5887 Alzingen, a été nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

- Monsieur Philippe STEFFES, né à Luxembourg, le 13 juin 1986, demeurant 86, Cité du Soleil à L-3229 Bettembourg a été nommé administrateur-délégué, en charge de la gestion journalière de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Ainsi qu'en dispose l'article 9 des statuts de la société, Monsieur Philippe STEFFES aura dorénavant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertert, le 1^{er} mars 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016073830/37.

(160038676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Akelys European Score S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016073835/11.

(160038461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Aledas SPF S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 204.241.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue de manière extraordinaire le 2 mars 2016 à 14 heures au siège social de la société

Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire actuel de la Société, la société STRATEGO INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 370, route de Longwy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.163.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer commissaire, la société à responsabilité CERTIFICA Luxembourg S.à R.L., société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 86.770, avec siège social au 1, Rue des Glacis, L-1628 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073836/19.

(160038423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Allmat Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 8, Zone d'Activité Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 53.238.

Il résulte, d'une part, du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 février 2016 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Guy HAECK, administrateur de sociétés, également Président;

* Mme Lina FEIDT, administrateur de sociétés;

tous deux avec adresse professionnelle au 8, Z.A. Op Zaemer, L-4959 Bascharage,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, SG Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

- Ets. Guy Haeck & Fils S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 35.831, avec siège social au 8, Z.A. Op Zaemer, L-4959 Bascharage, a été nommé à la fonction d'administrateur supplémentaire de la Société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Il résulte, d'autre part, de deux résolutions du Conseil d'Administration datées du 22 février 2016 que:

- M. Guy HAECK, administrateur de société, demeurant professionnellement au 8, Z.A. Op Zaemer, L-4959 Bascharage, a été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

- Mme Lina FEIDT, administrateur de société, demeurant professionnellement au 8, Z.A. Op Zaemer, L-4959 Bascharage, a été nommée à la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

Les mandats des deux administrateurs-délégués se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

- Le Conseil d'Administration a pris note du fait que la société Ets. Guy Haeck & Fils S.à r.l. a nommé en date du 22 février 2016 Mme Lina FEIDT, demeurant professionnellement au 8, Z.A. Op Zaemer, L-4959 Bascharage, comme son représentant permanent dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la société ALLMAT LOCATIONS S.A.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016073839/33.

(160038791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Alzheimer Europe Foundation, Fondation.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 145, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg G 229.

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 29 février 2016

Le Conseil d'administration prend note de la décision du Conseil d'administration d'ALZHEIMER EUROPE, a.s.b.l. du 29 février 2016, conformément à l'article 8 des statuts de ALZHEIMER EUROPE FOUNDATION de nommer Jeannot Krecké, de nationalité luxembourgeoise, indépendant, demeurant à 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg comme administrateur de ALZHEIMER EUROPE FOUNDATION pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration est composé comme suit:

Présidente:	Mme Maria do Rosário Zincke dos Reis	Avenida Ceuta Norte, Quitado Loureiro, lote 1, lojas 1-2, P-1350 410 Lisbonne, Portugal
Vice-Présidente:	Heike von Lützu-Hohlbein	9D, Schieggstrasse, D-81479 Munich, Allemagne
Trésorière:	Iva Holmerová	879, Dr. E. Benese, CZ-227 11 Neratovice, République tchèque
Membres	Jeannot Krecké	92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
	Marc Schaefer	5, Grand-Rue, L-9410 Vianden

Signatures.

Référence de publication: 2016073842/21.

(160038965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Auberge-Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 91.605.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le premier mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée dénommée «GLACIS S.à r.l.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33, Avenue J.F.Kennedy, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 167.685.

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Renato FAVARO, restaurateur, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, dûment représentée, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que la société à responsabilité limitée "AUBERGEROYALE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4903 Esch-sur-Alzette, 19, Rue des Remparts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91.605 a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 306 du 21 mars 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "AUBERGE-ROYALE S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante agissant en sa dite qualité déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "AUBERGE-ROYALE S.à r.l."

IV.- Que la comparante agissant en sa dite qualité déclare être propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant que seule associée elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante, dûment représentée, déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs, engagements financiers et contrats en cours, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4903 Esch-sur-Alzette, 19, Rue des Remparts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Renato Favaro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2016. Relation: EAC/2016/5382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 mars 2016.

Référence de publication: 2016073857/48.

(160038936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Altergie International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 174.126.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue au siège social exceptionnellement en date du 29 février 2016

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte les démissions avec effet immédiat de Monsieur Alain Geurts, Monsieur Hélié de Comois et Madame Frédérique Mignon de leurs fonctions d'administrateurs dans la Société.

L'Assemblée Générale accepte également la démission avec effet immédiat de la société A&C Management Services S.à.r.l. de sa fonction de commissaire de la Société.

L'Assemblée Générale décide de pourvoir à leur remplacement en nommant, avec effet immédiat:

nouveaux administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre KESY, né le 13/12/1966 à St Dizier, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

Madame Catherine KORNMEYER, née le 11/08/1965 à Thionville, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

Madame Hohria HALIMA FILALI, née le 13/10/1967 à Florange, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

nouveau commissaire aux comptes:

Fiduciaire Wotan S.A., RCS Luxembourg B 198 446, ayant son siège social au 10, rue Antoine jans, L-1820 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour Alergie International S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016073812/35.

(160038154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Amine S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 187.852.

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer:

- Madame Mouna AMMAR, employé polyvalente, né à JAMMEL (Tunisie) le 30 mars 1986, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, de sa fonction de gérante technique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Farid SOMO SHAMANA, né à ZAKHO (Irak), le 10 avril 1978, demeurant L-3860 Schiffflange 48 rue de Noertzange, à la fonction de gérant technique, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Livange, le 18 février 2016.

L'administrateur

Référence de publication: 2016072034/18.

(160035822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 181.843.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 23 février 2016

Le conseil d'administration de la Société a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jeremy CADLE en tant que Président permanent du conseil d'administration pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072036/15.

(160036302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

CNA Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.203.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2016

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Juan Miguel PARLADE de ELIA, demeurant à Gauchos 3915, 11900 Montevideo, Uruguay;

- Monsieur Michael PROBST, expert-comptable, demeurant professionnellement au 17, rue Antoine Jans, L - 1820 Luxembourg;

- Monsieur Robert FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rm 1301 - 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;

- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, directeur de sociétés, demeurant au RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, P111107U M845 Punta del Este, 32514 Maldonado, Uruguay.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016072714/21.

(160036541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AMT Capital Holdings II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 181.823.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 23 février 2016

Le conseil d'administration de la Société a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François BAHIER en tant que Président permanent du conseil d'administration pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072037/15.

(160036299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Sagittarius Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 69.113.

Extrait des décisions de assemblée générale extraordinaire du 5 février 2016

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'établir le siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à partir de la date de ces décisions:

Administrateurs A

- M. Lorenzo SUBANI, né à Novara (Italie) le 27 avril 1970 avec adresse professionnelle au 2 rue des Iris, MC-98000 Monaco

- M. Ivo Ottavio FRANCESCON, né à Locarno (Suisse) le 27 juillet 1971, avec adresse professionnelle au 8 Place des Philosophes, CH-1205 Genève

Administrateurs de catégorie B

- M. Terenzio Maria SERVETTI, né à Bologna (Italie) le 3 décembre 1956 avec adresse professionnelle au 188 Via Roma int 4, I - 47014 Meldola (FC), Italie

- M. Maurizio ROSSI, né à Bagno di Romagna (FC) le 3 décembre 1947 avec adresse professionnelle au 188 Via Roma int 4, I - 47014 Meldola (FC), Italie

Administrateur de catégorie C

- M. Paolo PANICO, né à Vercelli (Italie) le 1^{er} décembre 1970 avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021, qui se tiendra en 2022.

L'Assemblée générale des Actionnaires désigne

- M. Lorenzo SUBANI, précité, en tant que Président du Conseil d'Administration

- M. Terenzio Maria SERVETTI, précité, Vice-Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet à partir de la date de ces décisions:

- LUX SERVICES SàRL, société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 808.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021, qui se tiendra en 2022.

Paolo PANICO
Administrateur de catégorie C

Référence de publication: 2016074350/39.

(160038251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 161.326.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 23 février 2016

Le conseil d'administration de la Société a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François BAHIER en tant que Président permanent du conseil d'administration pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072038/15.

(160036281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Corber Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 186.303.

Cession de parts sociales

Il ressort d'un acte notarié de la fusion exécuté en date du 1^{er} mars 2016, Evraz Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 105.615 (Evraz Group S.A.), décide de prendre acte, d'approuver et de ratifier, le cas échéant, la dissolution sans liquidation de Mastercroft S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 186.304 (Mastercroft S.à r.l.), par voie de transfert à Evraz Group S.A. les actifs et passifs de Mastercroft S.à r.l., particulièrement de transférer cent six mille (106,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, représentant 50% du capital social de la Société à Evraz Group S.A.

Par conséquent, au 1^{er} mars 2016, Evraz Group S.A. détient deux cent douze mille (212,000) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Natalia Gulyaeva
Signataire autorisée

Référence de publication: 2016073922/23.

(160038401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.
